



Commune  
d'AMPUS

Délibération N° 2016-091

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le six décembre, à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.  
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER.

Excusé : /

Absents : Nadine MARION, Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 11    Nombre de Suffrages exprimés : 11

### DM N°6 BUDGET DE LA COMMUNE EXERCICE 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le Budget principal de la Commune pour l'exercice 2016 de la façon suivante :

Article/Chapitre	Désignation	Vote
R.I. 021/021	Virement de la section de fonctionnement	24 753.20 €
D.F. 023/023	Virement à la section d'investissement	24 753.20 €
R.I. 10223/10	TLE	1 000.00 €
R.I. 1321/13	Subventions Etat & Etablissement nationaux	- 14 639.81 €
D.I. 202/20	Frais documents urbanisme, numérisation	78.40 €
D.I. 21318/21	Autres bâtiments publics	10 000.00 €
D.I. 216/21	Collections, œuvres d'art	- 200.00 €
D.I. 2183/21	Matériel de bureau et informatique	1 034.99 €
D.I. 2764/27	Créances sur les particuliers	200.00 €
D.F. 60611/011	Eau & Assainissement	- 17 524.66 €
D.F. 60631/011	Fournitures d'entretien	1 000.00 €
D.F. 6068/011	Autres matières et fournitures	- 2 000.00 €
D.F. 611/011	Contrats prestations services	- 2 000.00 €
D.F. 615231/011	Voirie	1 500.00 €
D.F. 6232/011	Fêtes et cérémonies	2 000.00 €
R.F. 6419/013	Remboursement rémunérations de personnels	3 500.00 €
R.F. 7067/70	Redevances services périscolaires	- 2 000.00 €
R.F. 73111/73	Taxes foncières et d'habitations	- 1 126.00 €
R.F. 7351/73	Taxe consommation finale d'électricité	5 000.00 €
R.F. 7478/74	Autres organismes	2 354.54 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les modifications du budget principal de la Commune exercice 2016 tel que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire Hugues MARTIN

